

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bruxelles, 13.05.2026, 17:40 CET

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 13.05.2026, mise à jour concernant la gouvernance de Cofinimmo et convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 30.06.2026

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13.05.2026

L'assemblée générale ordinaire concernant l'exercice 2025, présidée par Monsieur Jean Hilgers, a eu lieu le 13.05.2026 à 15h30.

Lors de cette assemblée, le nombre d'actions Cofinimmo présentes et représentées était de 32.879.543 actions, soit 86,31 % du nombre total d'actions.

Toutes les propositions à l'ordre du jour ont été traitées et approuvées.

Le procès-verbal de l'assemblée sera disponible très prochainement sur le site Internet de la société <https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>.

1.1 Approbation des comptes

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes annuels sociaux de Cofinimmo clos au 31.12.2025, en ce compris l'affectation du résultat. L'assemblée générale ordinaire a accepté la proposition d'attribuer un dividende de 5,20 EUR brut (3,64 EUR net) par action aux actionnaires (coupon n° 41). Il est précisé que les 9.648 actions propres détenues par la société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la société elle-même.

L'agenda de l'actionnaire se présente comme suit :

Date de détachement de coupon (Ex date) ¹	18.05.2026
Date d'arrêté (Record date) ²	19.05.2026
Date de paiement	à partir du 21.05.2026
Service financier	ABN Amro (agent payeur principal) ou toute autre institution financière
Coupon	N° 41

¹ Date à partir de laquelle la négociation en bourse s'effectue sans droit au versement de dividende à venir.

² Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bruxelles, 13.05.2026, 17:40 CET

Affectation du résultat (x 1.000 EUR)

A. RÉSULTAT NET	211.928
B. TRANSFERT DE/AUX RÉSERVES	-13.506
1. Transfert à/de la réserve du solde (positif ou négatif) des variations de juste valeur des biens immobiliers (-/+)	-4.836
<i>Exercice comptable</i>	<i>-4.836</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
2. Transfert à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement	0
3. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (-)	0
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
4. Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (+)	0
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
5. Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (-)	
<i>Exercice comptable</i>	
<i>Exercices antérieurs</i>	
6. Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (+)	4.389
<i>Exercice comptable</i>	<i>4.389</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
7. Transfert à/de la réserve du solde des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires (-/+)	
8. Transfert à/de la réserve des latences fiscales afférentes à des biens immobiliers sis à l'étranger (-/+)	
9. Transfert à/de la réserve des dividendes reçus destinés au remboursement des dettes financières (-/+)	
10. Transfert aux/des autres réserves (-/+)	261
11. Transfert au/du résultat reporté des exercices antérieurs (-/+)	-13.320
C. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	-177.268
Rémunération du capital prévue à l'article 13, § 1 ^{er} , alinéa 1 ^{er} de l'Arrêté royal du 13.07.2014	-177.268
D. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL AU TITRE DE L'EXERCICE - AUTRE QUE C.	-21.154
Dividendes	-20.782
Plan de participation	-372
E. RÉSULTAT À REPORTER	192.969

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bruxelles, 13.05.2026, 17:40 CET

1.2 Approbation du rapport de rémunération

L'assemblée générale ordinaire a approuvé, par vote distinct, le rapport de rémunération pour l'exercice social clos au 31.12.2025.

1.3 Composition du conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire a confirmé la cooptation de Madame Ingrid Daerden et de Monsieur Stefaan Gielens, représentants de l'actionnaire Aedifica, en qualité d'administrateurs non exécutifs, respectivement jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 et de 2030. Ces mandats s'exerceront, en tout état de cause, jusqu'à la prise d'effet (prévue au 01.07.2026) de la fusion par absorption de Cofinimmo par Aedifica et sous réserve de l'approbation de ladite fusion par les actionnaires.

Les mandats d'administrateurs exécutifs de Monsieur Jean-Pierre Hanin et de Monsieur Jean Kotarakos ont pris fin à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire.

1.4 Autres propositions à l'ordre du jour

Les autres propositions à l'ordre du jour ont également été approuvées par l'assemblée générale ordinaire.

2. MISE À JOUR CONCERNANT LA GOUVERNANCE

2.1 Composition du comité exécutif

À l'approche de la finalisation du projet de fusion par absorption de Cofinimmo par Aedifica et compte tenu du fait que Monsieur Jean-Pierre Hanin et Monsieur Jean Kotarakos ont cessé leurs fonctions exécutives à l'issue de la présente assemblée, concomitamment à l'échéance normale de leur second mandat de 4 ans comme administrateurs exécutifs, le conseil d'administration a décidé qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire jusqu'à la prise d'effet de ladite fusion, le comité exécutif sera présidé par Madame Yeliz Bicici qui en assurera la coordination, et composé de Madame Ingrid Daerden¹, Monsieur Roel Dumont et Madame Sophie Grulois. La gestion journalière de la société sera désormais confiée au comité exécutif de la société en tant qu'organe collégial, au lieu d'une délégation de la gestion journalière à un seul administrateur délégué, comme c'était le cas auparavant.

Afin de documenter ces changements, Aedifica et Cofinimmo ont modifié leur *Relationship Agreement* pour refléter les arrangements susmentionnés. Cet *Amendment Agreement* peut être consulté sur le site Internet de Cofinimmo (en anglais).

2.2 Accomplissements majeurs

En 43 années d'existence, et plus particulièrement depuis 2018, Cofinimmo a conduit une transformation stratégique profonde de son portefeuille. La taille de celui-ci a presque doublé depuis 2017, tandis que la part de l'immobilier de santé progressait de 45 % à 77 %, au terme d'un recentrage des actifs de bureaux sur les meilleures localisations et d'une optimisation des réseaux de distribution. Cette trajectoire s'est accompagnée d'un rendement total pour l'actionnaire solide — de l'ordre de 30% dividendes inclus — sensiblement supérieur à celui des indices EPRA de référence². Sur le plan de la durabilité, les efforts du groupe sont reconnus à l'échelle internationale : inclusion dans le Financial Times Europe Climate Leaders

¹ Sous réserve de l'approbation formelle de la FSMA.

² FTSE EPRA Nareit Euro Zone Index et FTSE EPRA Nareit Developed Europe Index.

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bruxelles, 13.05.2026, 17:40 CET

depuis 2023 et dans le S&P Sustainability Yearbook en 2026, réduction de l'intensité énergétique du portefeuille de plus d'un quart en huit ans, excellence en matière de gouvernance et de transparence financière, et obtention pour la deuxième année consécutive du label Great Place to Work™.

2.3 Remerciements particuliers

L'assemblée générale a tenu à exprimer sa reconnaissance envers Monsieur Jean-Pierre Hanin, dont le leadership et la vision stratégique ont permis à Cofinimmo de franchir des étapes décisives. Figure respectée du secteur immobilier coté européen, notamment à travers la présidence de l'EPRA qu'il exercera jusqu'en juin 2026, il laisse l'empreinte d'un dirigeant exigeant et profondément engagé.

Les mêmes remerciements ont été adressés à Monsieur Jean Kotarakos, dont l'exercice des fonctions de Chief Financial Officer a été marqué par une rigueur et une intégrité exemplaires. Sa contribution à l'élévation des standards de reporting financier et sa réputation d'interlocuteur fiable auprès de la communauté des investisseurs et des analystes financiers ont constitué des atouts précieux pour le groupe.

Il convient enfin de souligner que Messieurs Hanin et Kotarakos ont tous deux apporté une contribution déterminante au processus de rapprochement entre Cofinimmo et Aedifica, faisant preuve en cette phase cruciale d'un sens aigu des responsabilités et d'un esprit constructif particulièrement appréciés.

Enfin, l'assemblée générale a également souhaité exprimer sa gratitude aux membres du comité exécutif qui quitteront la société dans les prochaines semaines, saluant leur contribution déterminante à la transformation de Cofinimmo, tant sur le plan de l'expertise juridique et de la gouvernance que du développement du pôle d'immobilier de santé. Elle a par ailleurs adressé ses vœux de plein succès aux dirigeants qui auront la charge de pérenniser l'héritage de Cofinimmo au sein de l'entité combinée.

3. CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30.06.2026

Les actionnaires de Cofinimmo sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur la fusion par absorption de Cofinimmo par Aedifica, qui se tiendra le 30.06.2026 à 11 heures 30 au siège, Avenue de Tervueren 270 à 1150 Bruxelles.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire sont disponibles sur le site Internet de la société (<https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales>) :

- ordre du jour ;
- conditions d'admission ;
- procuration ;
- vote par correspondance ;
- projet de fusion ;
- rapport spécial du conseil d'administration concernant le projet de fusion ;
- rapport de la commissaire de la société concernant le projet de fusion ;
- informations complémentaires.

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bruxelles, 13.05.2026, 17:40 CET

Pour plus d'informations :

Philippe Etienne

Head of External Communication

Tél. : +32 2 373 60 32

petienne@cofinimmo.be

Lynn Nachtergaele

Head of Investor Relations

Tél. : +32 2 777 14 08

lnachtergaele@cofinimmo.be

À propos de Cofinimmo :

Depuis plus de 40 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni, d'une valeur d'environ 6,1 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. *'Caring, Living and Working – Together in Real Estate'* est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé d'environ 4,7 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe d'environ 145 personnes à Bruxelles, Paris, Breda, Francfort et Madrid.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC), en Espagne (SOCIMI) et au Royaume-Uni (UK-REIT). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge. Depuis mars 2026, Cofinimmo fait partie du groupe Aedifica.



www.cofinimmo.com

Follow us on:

